



Montpellier, le 22/06/2022

Section CARSAT-LR

29 cours Gambetta

34068 MONTPELLIER CEDEX 2

Site internet : www.focarsatlr.fr

RELÈVEMENT DES COEFFICIENTS MAXIMUMS

Le COMEX/UCANSS a soumis à la signature des Fédérations syndicales un accord visant à relever les coefficients maximums de 2 pas de compétence.

Cette mesure concerne seulement 2 % du personnel et elle ne s'accompagne d'aucune enveloppe supplémentaire !

⇒ **Même si les coefficients sont augmentés, il n'est pas garanti que l'agent se verra attribuer de points supplémentaires.**

Nous rappelons que FO avait proposé et revendique toujours :

- L'attribution de l'ancienneté tout au long de la carrière (actuellement bloquée à 25 années)
- Le passage à 4 points d'ancienneté par an (actuellement 2 points par an)
- L'augmentation de la valeur du point

Ces propositions permettant à chaque agent de bénéficier d'une mesure automatique a été refusée par le COMEX/UCANSS.

L'employeur, par des saupoudrages, tente de nous faire oublier que depuis 2010, la valeur du point n'a pas augmenté !

FO n'a pas signé cet accord car le relèvement des coefficients ne garantit pas l'attribution de points supplémentaires.

FO continuera de revendiquer une augmentation significative de la valeur du point, seule mesure pérenne pour TOUS les salariés !

Les élu(e)s Force Ouvrière

Notre syndicat est à votre écoute, contactez vos élus

CSE : Fabienne FORT 2819008 – Gilles GROUSSET 2809710 - Pierre-Yves HERVET 2809309 – Sandrine MORENO 2809485

- Ali MAKRANI 2809484 - Sophie CWICK 2809448 - Jean-Pierre BARTOLI 2809286

Déléguée syndicale F.O.F.E.C. : Fabienne FORT - Délégué syndical S.N.F.O.C.O.S. : Jean-Pierre BARTOLI